

Concernant les sites de consommation des collectivités, la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour le gaz est prévue pour :

- 🔥 le 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 000 kWh/an
- 🔥 le 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 000 kWh/an

Pour rappel, les sites consommant moins de 30 000 kWh/an ne sont pas concernés par la fin des TRV. Néanmoins, ils peuvent, s'ils le souhaitent, passer en Offre de Marché (OM) avec un retour possible aux TRV, à échéance du contrat et sur simple demande.

La fin des tarifs réglementés d'énergie pour les sites de consommation des collectivités aura donc un impact sur les offres de marché : une plus forte demande entrainera inévitablement une hausse des prix.

Le SICECO a anticipé ces éventuelles augmentations par la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Cette nouvelle structure, ouverte à tous les acheteurs publics de Côte-d'Or et dont le SICECO est le coordonnateur, permet de faire bénéficier ses membres de tarifs plus avantageux.

6 RAISONS POUR ADHÉRER AU GROUPEMENT D'ACHAT

- 🔥 Mutualiser des volumes d'énergie au niveau départemental permet ainsi de tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés
- 🔥 Éviter les frais des procédures de passation des marchés de fourniture
- 🔥 Anticiper cette démarche avant la hausse des prix forcément induite par l'arrêt prévisible des tarifs réglementés de vente, échelonné entre fin 2014 et fin 2015 pour les sites consommant plus de 30 000 kWh par an
- 🔥 Résilier ses anciens contrats de fourniture sans frais et sans pénalité (article L.441-4 du Code de l'énergie). Le nouveau fournisseur effectuera les démarches nécessaires auprès de l'ancien fournisseur et du gestionnaire de réseau de distribution
- 🔥 Continuer à assurer la gestion de ses contrats de fourniture : adhérer au groupement n'implique pas un transfert de compétence des membres au coordonnateur
- 🔥 Aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service. En effet, le gestionnaire de réseau reste le garant de la qualité de l'énergie et de la continuité du service dans le cadre de sa mission de service public

FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT

